
Pièce 5.4 : LISTE DES BATIMENTS AGRICOLES POUVANT CHANGER DE DESTINATION

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
valant Programme Local de l'Habitat et
Plan de Déplacement Urbain - PLUiHD

Arrêté le 27 juin 2019
Approuvé par le Conseil communautaire du 27 février 2020



CARTOGRAPHIES DES BATIMENTS AGRICOLES SUSCEPTIBLES DE CHANGER DE DESTINATION SELON L'ENQUETE AGRICOLE CONDUITE AUPRES DES EXPLOITANTS

En application de l'article L.151-11 du Code de l'urbanisme, le PLUiHD de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing désigne dans son règlement écrit et graphique les bâtiments agricoles qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers.

Les bâtiments agricoles susceptibles de changer de destination sont cartographiés ci-après.

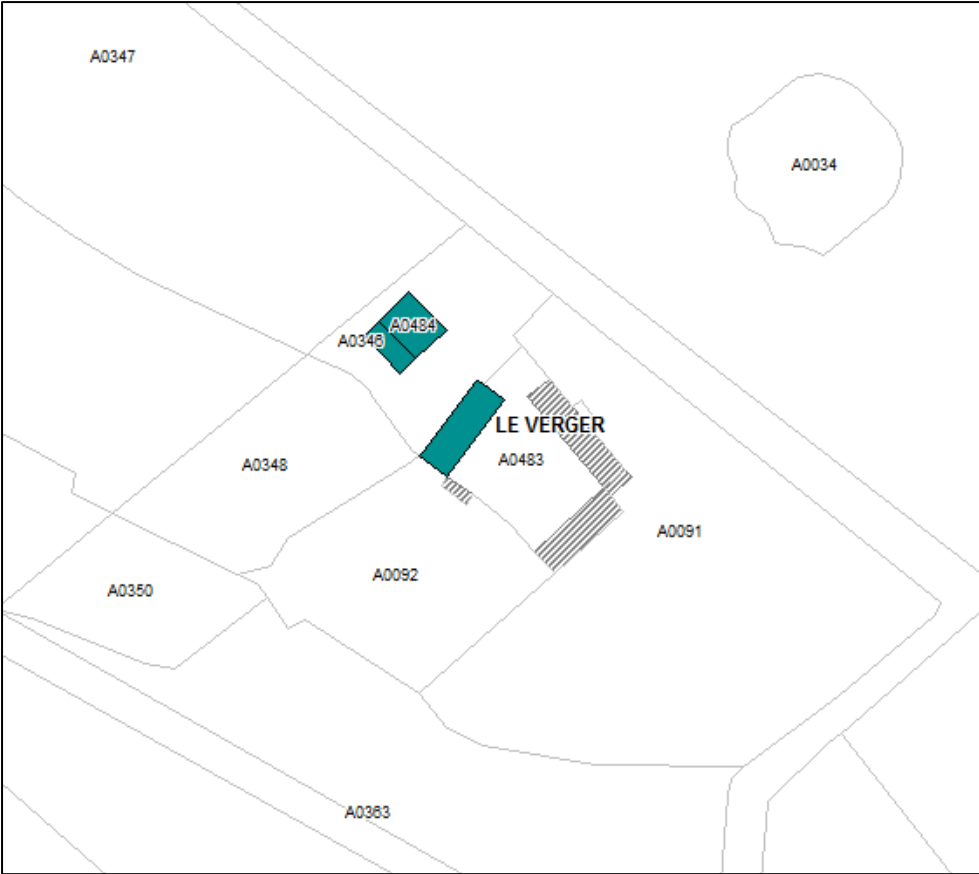
Commune : Chevillon-sur-Huillard

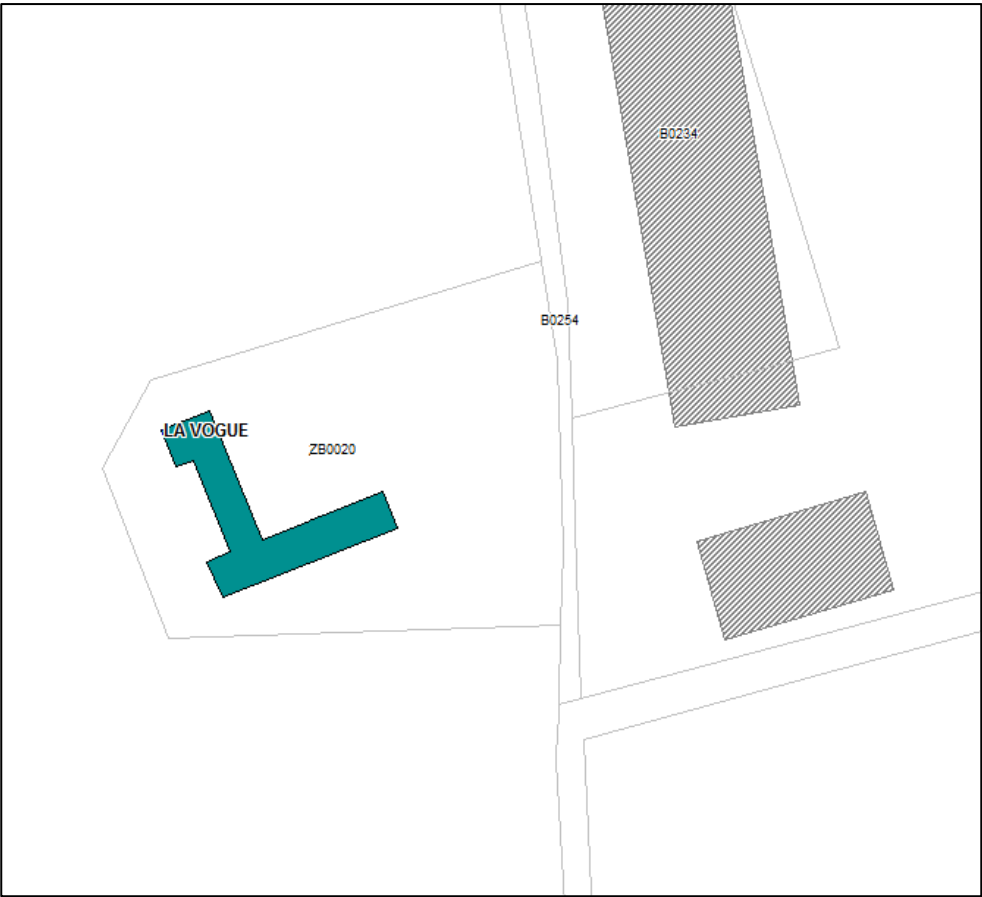


Commune : Conflans-sur-Loing



Commune : Mormant sur Vernisson





Commune : Pannes





Commune : Villemandeur





Commune : Vimory

